

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1 – La tenue de danse est obligatoire pour les cours, PAS DE TENUE DE VILLE
tenue de base : short et brassière noirs
- 2 – Cheveux attachés, bijoux enlevés
- 3 – La présence régulière aux cours est importante pour pouvoir progresser et par respect du travail collectif et de l'engagement pris en début d'année
Prévenir en cas d'absence
- 4 – La personne accompagnant l'enfant au cours doit s'assurer de la présence du professeur
- 5 – En dehors du temps du cours et de la présence du professeur de danse, les enfants sont sous la surveillance de leurs parents
- 6 – Les enfants doivent être récupérés devant la salle de danse
- 7 – Les parents ne peuvent pas attendre dans la salle, sauf cas exceptionnel. Ils peuvent attendre dans l'entrée des vestiaires.
- 8 – Les voitures se garent à l'extérieur du terrain pour la sécurité de tous
- 9 – Les parents ne sont pas admis dans la salle (sauf 4/6 ans pour les cours à l'essai si besoin)
- 10 – prévoir une bouteille d'eau
- 11 – Aucun remboursement ne sera effectué.

Signature
précédée de la mention « lu et approuvé »